



# Approches législatives pour améliorer la nutrition

*«La situation actuelle de la faim et de la malnutrition en Afrique est totalement incompatible avec la vision de l'Union africaine (UA) et les aspirations des peuples d'Afrique [...]. En effet, c'est de l'ironie la plus haute que l'Afrique connaît actuellement les niveaux les plus élevés de la malnutrition dans le monde car c'est un continent ayant des ressources naturelles exceptionnelles et connaissant une croissance économique rapide».*

Extrait de la Stratégie régionale africaine  
de la nutrition 2016-2025

## CONTEXTE

En Afrique subsaharienne, près de 50 pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent d'une carence en vitamine A, 33 pour cent ont un retard de croissance, 7 pour cent ont un déficit pondéral et 5 pour cent accusent un surplus de poids. L'anémie touche 39 pour cent des femmes en âge de procréer (15-49 ans), tandis que 20 pour cent des hommes adultes et 40 pour cent des femmes adultes de la région sont en surpoids ou obèses (FAO, 2017). Ce sont toutes des formes de malnutrition. La coexistence d'une surcharge pondérale, d'une carence en vitamines et d'un retard de croissance est courante dans la plupart des pays et se produit souvent dans le même ménage. C'est ce qu'on appelle le double fardeau de la malnutrition.

«La **sécurité alimentaire et nutritionnelle** existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active».

(Définition proposée par le Secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale au CSA - CFS 2012/39/4)

La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions: disponibilité, accès, utilisation et stabilité. Les trois principaux facteurs de la sécurité nutritionnelle sont: l'accès à une alimentation adéquate, des pratiques adéquates en matière de soins et d'alimentation, et l'accès à un environnement approprié en matière de santé et d'assainissement.

La malnutrition survient lorsque l'apport en macronutriments et oligo-éléments essentiels est inférieur ou supérieur aux besoins métaboliques de l'organisme. Ces besoins métaboliques varient selon l'âge, le sexe et d'autres conditions physiologiques, mais aussi en fonction de facteurs environnementaux, notamment une mauvaise hygiène et un assainissement déficient, qui provoquent des diarrhées d'origine alimentaire et hydrique (OMS, Examen mondial des politiques nutritionnelles, 2013).

La malnutrition a de nombreuses causes sous-jacentes différentes, incluant la pauvreté, la maladie, la discrimination et l'ignorance. Celles-ci entraînent l'impossibilité d'avoir accès à une alimentation équilibrée et aux services de base, tels que l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement pour pouvoir mener une vie saine et active. Le niveau d'instruction et le statut des femmes sont des facteurs déterminants de la malnutrition d'une famille, en particulier des enfants. La chaîne

d'approvisionnement alimentaire (production; entreposage et distribution; transformation et conditionnement; vente au détail et marchés) et l'environnement alimentaire (l'accès physique et économique aux aliments; la promotion, la publicité et l'information dont font l'objet les produits alimentaires; et, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments) jouent un rôle important dans ce que les individus choisissent d'acheter, cuisiner et manger.

## CADRES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

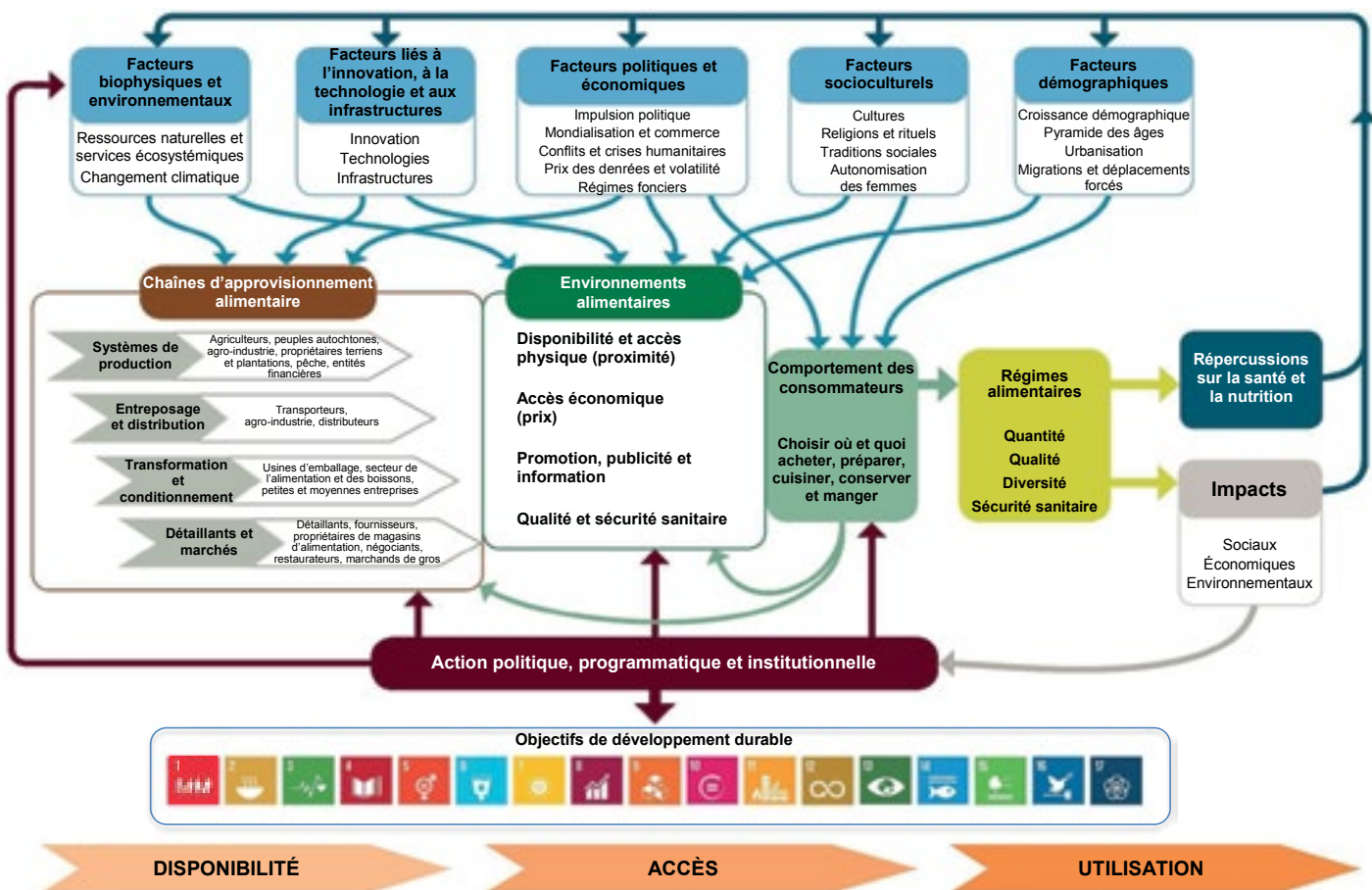
Le droit à la nutrition découle du **droit à une alimentation adéquate** et du **droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint**, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), et adoptés ensuite dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) (Articles 11 et 12). Dans son Observation générale No. 14, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) a réaffirmé la dimension nutritionnelle du droit à la santé en déclarant expressément que la nutrition est l'un des facteurs fondamentaux déterminants de la réalisation du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint. La nutrition fait explicitement partie du droit à la santé et du droit à des standards adéquats de vie dans d'autres traités internationaux, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) (1989) (Articles 24 et 27), la

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1981) (Article 12) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (PACRWA) (2003) (Article 14).

Outre les obligations juridiquement contraignantes en matière de droits de l'homme du CESCR, du CEDAW, du CRC et du PACRWA, les États ont pris de nombreux engagements pour lutter contre la faim et la malnutrition, notamment dans les objectifs de développement durable (ODD2), la Déclaration de Rome sur la nutrition (2014), la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025, au niveau mondial; et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (2014), la Stratégie régionale africaine de la nutrition 2016-2025 et Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons (2015), au niveau régional en Afrique.

La Stratégie régionale africaine de la nutrition 2016-2025 souligne que chacune des conditions de la nutrition, c'est-à-dire l'alimentation, la santé et les soins, est nécessaire, mais aucune n'est suffisante en soi pour assurer une nutrition optimale. Elle indique la nécessité d'approches multisectorielles, d'une meilleure coordination et d'une amélioration de la redevabilité et de la gouvernance.

## ■ CADRE CONCEPTUEL DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES - RÉGIMES ALIMENTAIRES ET NUTRITION



La Stratégie régionale s’aligne sur le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Scaling Up Nutrition - SUN), qui prône un accroissement des investissements pour la mise à l’échelle rapide des interventions spécifiques ou sensibles à la nutrition, ayant une efficacité démontrée et qui sont adaptées aux différents contextes, au travers d’actions de plaidoyer et de gouvernance responsable dans le secteur nutritionnel, et un engagement du secteur privé. SUN offre aux pays, y compris à de nombreux pays africains, une assistance directe en matière de politiques et de projets qui rassemblent les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour améliorer la nutrition.

## COMMENT LES PAYS PEUVENT-ILS AMÉLIORER LA NUTRITION DE LEUR POPULATION?

La question de la nutrition peut être abordée directement ou indirectement. Les politiques visant le renforcement de l’agriculture durable et de l’agriculture familiale doivent s’accompagner de mesures destinées pour limiter le gaspillage et les pertes de denrées alimentaires et assurer la sécurité du système alimentaire ainsi que l’information des consommateurs. Les responsables politiques peuvent promouvoir et soutenir l’augmentation de la consommation de fruits et légumes frais et la diminution de la consommation d’aliments exagérément transformés qui sont souvent pauvres sur le plan nutritionnel et énergétique (riches en gras, en sucre et en sel).

Améliorer les revenus disponibles des consommateurs a un effet positif sur la consommation de régimes alimentaires équilibrés. Les interventions politiques visant à réduire la pauvreté, à améliorer l’emploi et à renforcer la protection sociale peuvent donc être efficaces.

Des investissements en faveur de l’accès à l’eau potable et de l’assainissement auront également un impact important sur les résultats nutritionnels, tout comme des actions visant à accroître l’accès aux soins de santé primaires, avec une attention particulière accordée au statut nutritionnel des enfants, des adolescentes et des femmes en âge de procréer, dans la mesure où la période des 1000 premiers jours de vie qui s’écoule de la conception à l’âge d’environ deux ans conditionne le statut nutritionnel futur des individus. Pour améliorer les résultats nutritionnels, il importe également de renforcer l’accès des femmes enceintes et allaitantes à des aliments nutritifs, de promouvoir l’allaitement exclusif au sein par opposition aux préparations pour nourrissons et de favoriser une alimentation complémentaire adéquate des nourrissons et des jeunes enfants après les six premiers mois de vie.

Des interventions de lutte contre la discrimination à l’égard des femmes et des filles peuvent avoir un impact majeur sur la nutrition.

### Recommandation 5.

#### «AMÉLIORER LES RÉSULTATS NUTRITIONNELS EN FAISANT PROGRESSER LES DROITS ET L’AUTONOMISATION DES FEMMES

Les États et les organisations intergouvernementales devraient:

- a) veiller à ce que les politiques et les législations donnent aux hommes et aux femmes un accès égal aux ressources, en particulier à la terre, aux ressources financières et techniques, à l’eau et à l’énergie;
- b) reconnaître l’importance que revêtent les activités non rémunérées liées à la prestation de soins – tant pour la santé humaine que pour la sécurité alimentaire et la nutrition – et s’attacher à les valoriser; faciliter la préparation d’aliments nutritifs au sein des ménages, en reconnaissant le temps que requiert cette tâche; promouvoir la redistribution des activités de soins non rémunérées entre les membres du ménage;
- c) renforcer la participation et la représentation des femmes rurales à tous les niveaux des processus de décision liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour faire en sorte que leurs perspectives soient prises en compte;
- d) créer un environnement propice à l’allaitement, en veillant à ce que la décision d’allaiter ne remette pas en cause la sécurité économique des femmes ni aucun de leurs droits.»

HLPE 2017. Nutrition systèmes alimentaires, p. 23.

L’environnement politique panafricain fournit déjà un cadre pour les interventions politiques en matière de nutrition, sur lequel il est possible de s’appuyer pour les interventions législatives, sans négliger la nécessité de combiner plusieurs interventions, aussi bien plus générales que très spécifiques à la nutrition.

### EXEMPLES D’INTERVENTIONS POUR AMÉLIORER LA NUTRITION

Interventions sensibles à la nutrition	Interventions spécifiques à la nutrition
• Agriculture et sécurité alimentaire	• Santé des adolescentes et nutrition avant la grossesse
• Mécanismes de protection sociale	• Compléments alimentaires maternels
• Développement de la petite enfance	• Suppléments ou enrichissement en micronutriments multiples
• Santé mentale maternelle	• Allaitement maternel et alimentation complémentaire
• Autonomisation des femmes	• Suppléments alimentaires pour enfants
• Protection de l’enfance	• Diversification des régimes alimentaires
• Éducation en salle de classe	• Comportements alimentaires et stimulation
• Eau et assainissement	• Traitement de la malnutrition aiguë sévère
• Services de santé et de planification familiale	• Prévention et gestion des maladies

Source: Stratégie régionale africaine de la nutrition 2016-2025

Les pays africains prennent des mesures dans différents domaines pour lutter contre la malnutrition. Toutefois, il est nécessaire de redoubler les efforts pour obtenir de meilleurs résultats nutritionnels à l’avenir et atteindre les objectifs de développement durable.

## QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS EN MATIÈRE DE NUTRITION EN AFRIQUE

Pays	Action en matière de nutrition
1. Ouganda 2. Rwanda 3. Kenya	Formations de femmes, hommes et jeunes ruraux dans les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie (FFLS) pour les adultes et les jeunes. Cette approche est intégrée dans les politiques et programmes agricoles des pays dans le but de lutter contre la malnutrition et la pauvreté rurale. Des écoles pratiques d'agriculture sont mises en place et le personnel est formé pour travailler au sein de celles-ci. Les bénéficiaires de la formation reçoivent de l'aide en matière de renforcement des capacités et de vulgarisation. L'objectif est que les communautés reçoivent une formation adéquate en matière d'amélioration de la production alimentaire locale et durable et d'éducation nutritionnelle pour de meilleures pratiques nutritionnelles et de meilleurs choix alimentaires.
4. Somalie	La Somalie dispose de vastes ressources océaniques, mais son industrie de la pêche est sous-développée et ses pêcheries inexploitées. L'augmentation de la consommation de poisson en Somalie permettra de renforcer les moyens d'existence des pêcheurs et de fournir une alimentation plus riche en éléments nutritifs aux ménages somaliens. Les autorités somaliennes font campagne pour encourager les Somaliens à manger plus de poisson, pour lutter contre la faim. Le secteur somalien de la pêche bénéficie d'un soutien par le biais de formations portant sur la pêche durable (par exemple sur les chaînes du froid pour soutenir la conservation du poisson, la distribution et la commercialisation) et d'une campagne d'information sur la nutrition: «Fish is Good for You» (Le poisson est bon pour la santé) qui s'adresse aux femmes chefs de famille et aux jeunes, encourageant la consommation de poisson pour une meilleure santé.
5. Niger	L'«Initiative 3N» (les Nigériens nourrissent les Nigériens) développe la capacité des ministères nationaux à relever les défis liés à la nutrition dans le pays. Les activités mises en œuvre comprennent: l'autonomisation des communautés locales; la planification et le ciblage conjoints avec les agences des Nations Unies pour une meilleure nutrition au niveau communautaire; l'intégration d'objectifs nutritionnels dans les documents directifs clé, les programmes et les projets; et le développement de l'évaluation nutritionnelle et de l'analyse des scores de diversité alimentaire chez les femmes.
6. Rwanda <sup>1</sup>	Les systèmes de protection sociale comprennent les transferts d'actifs productifs, l'amélioration des régimes alimentaires au niveau des ménages par l'augmentation durable de la production de produits alimentaires grâce à la fourniture d'actifs productifs, tels que le bétail ou les intrants agricoles. Cela améliore également les disponibilités alimentaires et peut jouer un rôle dans l'augmentation de la diversité alimentaire. Le programme Girinka au Rwanda cible les ménages pauvres en leur donnant la possibilité de posséder une vache laitière. Selon les rapports, il en a résulté une augmentation de la consommation de lait.

Source: <http://www.fao.org/nutrition/politiques-programmes/action-dans-les-pays/fr/>

## MISE EN PLACE DE CADRES JURIDIQUES PROPICES À UNE NUTRITION DURABLE

Légiférer en matière de nutrition est une tâche extrêmement complexe, car cela implique un large éventail de questions. Les pays auront des besoins et des priorités différents à prendre en compte en fonction de leur population et des causes profondes de la malnutrition. Dans les zones rurales, où seuls quelques types d'aliments peuvent être disponibles localement, des questions telles que l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'alimentation et la nutrition scolaires et l'accès économique à des aliments en quantité et qualité suffisantes ou diversifiés peuvent être des domaines importants dans lesquels des lois sont susceptibles d'être élaborées. Dans les zones urbaines, la salubrité et la qualité des aliments, l'étiquetage, la composition des aliments - par exemple, les quantités de sels, sucres et graisses dans les aliments transformés - et la commercialisation peuvent être des priorités. Dans les pays qui dépendent fortement des importations alimentaires et dont la production intérieure est faible, l'éducation nutritionnelle, la protection des consommateurs et l'accessibilité financière à des aliments nutritifs qui ne sont pas trop transformés peuvent être essentiels.

Dans de nombreux pays, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, des alliances parlementaires se sont penchées sur des changements législatifs en ce qui concerne la salubrité des aliments et le bien-être nutritionnel, par exemple, et élaborés des directives nutritionnelles et une réglementation de la publicité, en particulier quand celle-ci a pour cible les mineurs. Par exemple, le Parlement d'Amérique Latine et des Caraïbes (PARLATINO) a adopté en 2012 la loi-cadre pour l'Amérique latine sur la réglementation de la publicité et la promotion d'aliments et de boissons non alcoolisées destinées aux enfants et aux adolescents<sup>2</sup>, qui sert de référence pour les pays de la région, les encourageant à introduire des lois pour réglementer la publicité alimentaire destinée aux mineurs. Un autre exemple est la loi-cadre d'alimentation scolaire (2013)<sup>3</sup>, du PARLATINO, qui inclut des références relatives au développement durable et inclusif pour l'alimentation scolaire, à des directives nutritionnelles, à la promotion de la diversification dans l'agriculture, à l'accès à l'information et à l'éducation nutritionnelle et aux restrictions de commercialisation au sein et aux abords des écoles.

Il est recommandé de ne pas adopter une loi unique sur la nutrition parce que les questions liées à la nutrition font partie de différents domaines législatifs et que leur

<sup>1</sup> Nutrition and Social Protection 2015 FAO (uniquement en anglais)

<sup>2</sup> [http://www.parlatino.org/pdf/leyes\\_marcos/leyes/proyecto-regulacion-publicidad-regulacion-pma-30-nov-2012.pdf](http://www.parlatino.org/pdf/leyes_marcos/leyes/proyecto-regulacion-publicidad-regulacion-pma-30-nov-2012.pdf) (uniquement en espagnol)

<sup>3</sup> <http://parlatino.org/wp-content/uploads/2017/09/ley-alimentacion-escolar-fr.pdf>

regroupement dans une loi unique pourrait conduire à une fragmentation. Cependant, il existe des éléments clés spécifiques qui peuvent être identifiés dans un certain nombre de domaines juridiques pertinents afin d'améliorer la nutrition:

- Adopter une législation en matière de protection sociale et de salaires minimums afin d'améliorer la capacité des consommateurs à se procurer des aliments adéquats et nutritifs;
- Renforcer la législation en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes;
- Adopter des lois qui favorisent le maintien des filles à l'école, telles qu'une loi portant sur l'alimentation et la nutrition scolaires et sur la gratuité de l'éducation dans les écoles de niveaux primaire et secondaire;
- Adopter une loi exigeant l'intégration de l'éducation nutritionnelle dans les programmes scolaires;
- Assurer une action concertée et coordonnée en attribuant des responsabilités institutionnelles, en prévoyant des engagements budgétaires et autres, et en mettant en place un mécanisme de coordination multisectorielle pour assurer la protection des aspects de la nutrition en matière d'alimentation, santé et soins (voir la Note d'orientation juridique No. 2 concernant les lois-cadres);
- Veiller à ce que les lois régissant les marchés publics permettent la fourniture de produits alimentaires frais aux bénéficiaires et l'accès des petits agriculteurs aux marchés dans le contexte des achats institutionnels de produits alimentaires, tels que les programmes d'alimentation et de nutrition scolaires;
- Adopter une législation pour soutenir certaines chaînes de valeur, incluant des incitations à des chaînes de valeur spécifiques, la promotion de méthodes de production, des relations contractuelles équitables entre les parties et des canaux de distribution accessibles aux petits producteurs, notamment les marchés des produits alimentaires;
- Recourir à des incitations tarifaires par le biais de taxes, et à des subventions par le biais de la loi (ainsi que de campagnes d'information du public et d'autres outils) pour promouvoir la consommation de produits frais (y compris sur la base des connaissances traditionnelles), et des mesures dissuasives pour les boissons sucrées, les aliments ou les snacks riches en graisses, en sucre ou en sel;
- Mettre en place des mesures législatives ciblées relatives aux besoins des femmes enceintes ou allaitantes, des adolescentes, des nourrissons et des jeunes enfants, des personnes vivant avec le VIH/sida, des personnes vivant en milieu institutionnel (écoles ou hôpitaux), des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, problèmes de santé, etc.).

En ce qui concerne plus particulièrement la législation alimentaire, un certain nombre de mesures législatives peuvent être prises:

- Adopter une législation portant sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments qui facilite la coordination entre toutes les étapes de la chaîne de production alimentaire, de la ferme à la table, incluant les processus normatifs, les règles de stockage et de transport, les mécanismes de traçabilité et de rappel, les systèmes d'alerte rapide et les protocoles d'urgence, les règles sur la commercialisation et la publicité alimentaire et les règles sur l'étiquetage. Les pays peuvent incorporer les normes du Codex Alimentarius, qui sont très pertinentes pour la nutrition, dans leur propre législation alimentaire. Les normes du Codex Alimentarius en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments contribuent à garantir que les aliments consommés ne nuisent pas à la santé du consommateur et contribuent à garantir la valeur nutritionnelle des aliments. Ses normes d'étiquetage aident les consommateurs à obtenir des informations sur la composition, l'utilisation et la valeur nutritive des produits. Les normes Codex traitent également des questions relatives aux nutriments essentiels ajoutés aux aliments, aux aliments pour nourrissons et enfants en bas âge, à l'hygiène alimentaire et à bien d'autres questions, qui jouent un rôle important dans la nutrition alimentaire.
- Mettre en place des systèmes d'étiquetage spécifiques pour fournir aux consommateurs des informations essentielles sur le contenu nutritionnel des aliments (comme le système de feux de signalisation), des orientations en matière de nutrition, etc.;
- Assurer un contrôle nutritionnel de la commercialisation, comprenant la réglementation des aliments et des snacks aux abords des établissements scolaires et des institutions publiques ainsi que de la publicité et du marketing destinés aux enfants;
- Établir une réglementation concernant l'enrichissement des aliments pour prévenir et corriger les carences en micronutriments, par exemple en ajoutant de l'iode, du fer et certaines vitamines au sel et aux aliments de base;
- Établir une réglementation relative à la teneur en ingrédients alimentaires spécifiques tels que le sel, les graisses (y compris les graisses trans) et en sucre des aliments transformés;
- Adopter une législation portant sur la protection des consommateurs qui facilite (i) le contrôle gouvernemental et (ii) l'application des droits des consommateurs à obtenir des produits sains et de qualité, des informations appropriées pour faire des choix informés et des mécanismes de réclamation en cas de violation;
- Restreindre la commercialisation des substituts du lait maternel conformément au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS.

## LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'ACTION PARLEMENTAIRE

Les parlementaires, individuellement ou en tant que membres de commissions et d'alliances parlementaires visant à réaliser le droit à une alimentation adéquate, la réduction de la pauvreté et les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, peuvent agir comme des agents politiques proactifs pour améliorer les systèmes alimentaires et les habitudes alimentaires qui seront les plus exposés au problème de la malnutrition sous toutes ses formes. Les responsables politiques doivent créer un environnement favorisant l'accès à des aliments nutritifs, à des régimes alimentaires sains et à des moyens de production durables et sûrs. Les mesures suivantes peuvent être envisagées:

- Se joindre à d'autres parlementaires pour promouvoir la nutrition en tant qu'élément central du droit à une alimentation adéquate et à la sécurité alimentaire, en formant et/ou en participant à une alliance parlementaire, telle qu'une alliance parlementaire sur la sécurité alimentaire et la nutrition, une commission parlementaire ou d'autres groupes parlementaires existants;
- Organiser un examen de la législation existante en matière de nutrition par rapport au contexte national et aux normes et aux meilleures pratiques internationalement acceptées, et rechercher les occasions de renforcer le cadre législatif au travers de processus participatifs, et de se conformer aux engagements internationaux, régionaux et nationaux en matière de nutrition;
- Participer à des formations de renforcement des capacités sur tous les aspects des systèmes et de l'approvisionnement alimentaires, de la ferme/marché à l'assiette, et notamment les normes nutritionnelles, la sécurité et la qualité des denrées, l'hygiène, l'éducation nutritionnelle, et solliciter des conseils techniques et spécialisés en ces matières;
- Allouer un budget suffisant aux interventions liées à la nutrition, en particulier pour la réduction et/ou l'élimination des retards de croissance, de l'obésité et d'autres formes de malnutrition, pour l'éducation et la sensibilisation dans le domaine de la nutrition, et pour une meilleure collecte et une meilleure ventilation des données, de sorte que des informations fiables soient recueillies et que les prises de décisions reposent sur de meilleures données factuelles;
- Dans l'exercice des fonctions de contrôle, étudier l'impact des lois et réglementations (par exemple, l'impact des réglementations sur les petits producteurs) et des affectations budgétaires sur la base d'études analytiques et d'éléments recueillis auprès des électeurs et par d'autres sources;

- Approuver des mesures fiscales, telles que des taxes plus élevées sur les aliments qui ne sont pas bons pour la santé, ou d'autres incitatifs financiers;
- Recourir à des processus de consultation participatifs - établir des alliances et rechercher (et promouvoir) des partenariats multisectoriels, notamment avec les ministères concernés, les organisations de la société civile, le secteur privé, les institutions des droits de l'homme, les associations de juristes, les universités, les organisations locales de producteurs, y compris de femmes productrices, des associations de consommateurs et les partenaires internationaux dans le domaine du développement; et
- Rechercher la coopération Sud-Sud en vue de partager l'expérience de son propre pays et celle d'autres pays de la même région et au-delà, et de collaborer avec les parlementaires d'autres pays dans le but d'élaborer des lois modèles sur ce thème ou de tirer des enseignements des lois d'autres régions comme, par exemple, la Loi-cadre du Parlatino.

## RÉFÉRENCES/RESSOURCES POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS.

Pour de plus amples informations sur la nutrition, consulter:

<http://www.fao.org/nutrition/fr/>

FAO. 2017. *Regional Overview of Food Security and Nutrition in Africa 2016. The challenges of building resilience to shocks and stresses. Accra* <http://www.fao.org/3/a-i6813e.pdf> (uniquement en anglais)

FAO. 2015. *Nutrition and Social Protection* [www.fao.org/3/a-i4819e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i4819e.pdf) (uniquement en anglais)

HLPE. 2017. *Nutrition et systèmes alimentaires: un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Mars 2018* <http://www.fao.org/3/i7846fr/i7846fr.pdf>

Stratégie régionale africaine de la nutrition 2015-2025. *Union africaine, 2015.* <http://www.sante.gov.ml/index.php/actualites/item/2604-strategie-regionale-africaine-de-la-nutrition-2015-2025>

Codex Alimentarius <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/home/fr/>

SUN – Scaling up nutrition <https://scalingupnutrition.org/fr/>

OMS. FAO. 2018. *Le défi de la nutrition: Les solutions du système alimentaire* <http://www.fao.org/3/ca2024fr/CA2024fr.pdf>